AFFAIRE Nº 10

RENOUVELLEMENT des contrats passés avec:

- M. BOYER Georges, Préposé au Grand Marché
- HOARAU Alcide, Ouvrier d'entretien de la voie publique
- M. HOARAU Guy, mécanicien dieseliste

LE MAIRE. - Messieurs, je vous demande de m'autoriser à renouveler les contrats passés avecs

- M. BOYER Georges, Préposé au Grand Marché
- M. HOARAU Alcide, Ouvrier d'entretien de la voie publique
- et M. HOARAU Guy, mécanicien dieséliste,

et ce pour une période allant jusqu'au 31 Décembre 1962.

En ce qui concerne M. BOYER Georges, il bénéficiera d'une augmentation de 10 % de son traitement actuel, soit une rémunération annuelle de QUATRE CENT VINOT DEUX MILLE QUATRE CENT FRANCS OFA (422.400 P. CFA).

M. HOARAU Guy, nouvellement employé, son contrat sera renouvelé sans auoune modification.

Je mets aux voix.

A l'unanimité le Conseil autorise le Maire à renouveler les contrats cidessus en tenant compte de l'augementation de traitement pour M. BOYER Guarges.

Somit & wish 27/2/62

Pr. le Jeget et pour obiliogramen
Le Secretaire General
Signi 13 obthe